



**Identification de l'organisme qui passe le marché :** M Patrick VACARIS, Commune, Hôtel de ville  
Place du Lavoir, 30650 Rochefort du Gard  
Téléphone : 04 90 26 69 00 - Fax : 04 90 26 66 34  
<http://www.ville-rochefortdugard.fr>  
courriel : [marches.publics@ville-rochefortdugard.fr](mailto:marches.publics@ville-rochefortdugard.fr)

**Objet du marché :** Marché à procédure adaptée pour les travaux fractionnés à bons de commande concernant l'éclairage public  
Montant minimum annuel : 40 000,00euro(s) HT  
Montant maximum annuel : 200 000,00euro(s) HT

**Durée du marché :** Le présent marché est conclu pour une période d'une année, reconductible deux fois dans la limite de trois ans.

**Nombre et consistance des lots :** Il n'est pas prévu de décomposition en lots, ni en tranches.

**Procédure de passation :** Procédure adaptée

**Modalités d'attribution :** Les variantes ne sont pas autorisées.  
Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.  
Lot unique

**Critères de sélection :**  
60 % : Prix  
40 % : Valeur Technique

**Date limite :** Lundi 19 septembre 2011 à 12h00

**Renseignements divers :** Lieu d'exécution : Territoire communal (voir cahier des charges)  
Pour obtenir tous renseignements complémentaires les entreprises devront s'adresser au maître d'oeuvre :  
Mr Marc GUIBERT  
CEREG - Ingénieurs Conseils  
7, avenue de la Fontanisse - Zone Pôle Actif  
30 660 GALLARGUES LE MONTUEUX  
Téléphone : 04.66.04.70.60  
Télécopie : 04.66.04.70.61  
E-mail : [guibert@cereg.com](mailto:guibert@cereg.com)  
Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 3000 Nîmes. Tél : 04.66.27.37.00 - fax : 04.66.36.27.86 - courriel : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

**Adresse Internet :** Les documents de consultation peuvent être téléchargés gratuitement à l'adresse profil acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :** Mercredi 3 août 2011